



Reseignement sur certificat de nationalité

Par **JIHANE422**, le **30/05/2014** à **16:59**

J'étais convoquée en 2006 auprès du Tribunal d'Instance de Lille concernant la décision de ma demande de certificat de nationalité française mais je n'ai pas pu me présenter pour des raisons familiales. Alors je vous prie de bien vouloir me donner des conseils pour que je puisse savoir la décision prise.
Merci d'avance

Par **domat**, le **30/05/2014** à **17:32**

vous devez vous renseigner auprès du greffier du tribunal d'instance ou vous avez déposé votre demande même si 8 ans après votre demande cela peut sembler un peu tardif.. mais depuis 2006 vous auriez du recevoir une réponse.
aviez-vous à l'époque informé le tribunal de votre impossibilité de vous présenter et demander un report d'audience.
cdt

Par **JIHANE422**, le **30/05/2014** à **17:48**

Merci pour votre intérêt,
J'ai téléphoné au greffier en chef en lui disant que je ne peux pas me présenter durant cette période. Et concernant l'audience, il y avait pas d'audience c'était juste une convocation pur me donner la décision prise.
Merci d'avance

Par **JIHANE422**, le **09/07/2014** à **19:45**

Bonjour,
Voilà j'ai reçu un nouveau courrier concernant mon certificat de nationalité française et ils m'ont demandé de leur fournir les pièces suivantes:

- Mon certificat de résidence
- Photocopie de ma carte d'identité marocaine
- 2 photos récentes type photo d'identité

Et aussi leur indiqué le consulat General de France dont dépend mon domicile pour me

remettre le document en main propre.

Et j'ai envoyé tous ces documents le 6 Juin 2014.

Alors est ce que le document est bien le certificat de nationalité française ? Et le délai pour le recevoir ?

Avec tous mes remerciements